

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt et un, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET.

POUVOIRS : Stéphanie HOUSET à Daniel GROUSSON, Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Corine ARSAC à Suzanne BROT, Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Fanély MONVILLE à Lilian CHAMBONNET, Sylvie DELOCHE à Patrick GROUPIERRE, Dimitri DELAIGUES à Catherine BARNERON, Alain SIVAN à Pierre TRAPIER.

ABSENTS : Claude ILLY, Sandrine AUGIER.

☞ Ouverture de séance ☜

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2021 à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1- Débat d'Orientation Budgétaire - (Rapporteur : S. BROT)

Exposé liminaire de Madame le Maire :

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Un petit mot introductif ce soir avant que je ne laisse la parole à Suzanne BROT pour vous dire combien il semble toujours aussi difficile de se projeter sur cette nouvelle année 2022. C'est pourtant ce que nous devons faire.

Vous rappeler aussi que cette présentation est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et nouvelle pour Dorian DANTIN et Madame PINET.

Dans un contexte national encore incertain, les dernières déclarations du 6 décembre dernier ne sont pas des plus rassurantes, ni le taux d'incidence qui est un des plus forts de nos départements.

Malgré tout une grande satisfaction, nous avons réussi à trouver un local pour réactiver un centre de vaccination mis à disposition de la CPTS Valence Sud dans un lieu qui ne lèse aucune activité associative et municipale. A ce titre, je tiens particulièrement à remercier la société Orange pour ce prêt de locaux, la réactivité de nos services municipaux pour un aménagement exprès et la CPTS pour en assurer la gestion et donc la vaccination.

Comme vous le savez, notre économie reste fortement impactée par des pénuries de matériaux, des recrutements tous secteurs confondus difficiles et des délais d'exécution allongés de plusieurs mois parfois. Ces constatations pourraient nous faire craindre des défaillances d'entreprises et commerces avec toutes les conséquences désastreuses que cela pourrait entraîner.

Par ailleurs 2022 sera le théâtre de deux élections majeures : la présidentielle en avril et les législatives en juin prochain.

Pour l'ensemble des collectivités, il faut noter les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire : masques, gel, personnel, et autres aménagements de purification qui nous sont imposés et auxquels nous faisons face.

Une nouvelle loi de programmation des finances publiques est attendue pour 2023 mais il est à noter une absence de lisibilité sur les transferts de la loi 3DS (décentralisation, déconcentration, différenciation et simplification de l'action publique locale)

Je vous rappelle qu'en 2022 nous sommes à l'avant dernière année de suppression de la taxe d'habitation pour tous. La compensation se fait par l'application d'un coefficient correcteur calculé par l'État. Cette compensation n'est pas évolutive et nous met un peu plus sous dépendance de l'État.

Le budget 2022 sera soumis à votre vote le 14 février prochain. Nous devons tenir compte de la bascule de notre comptabilité au 1^{er} janvier 2022 sous la nouvelle nomenclature M57.

Malgré tout nous sommes toujours sur une ligne ambitieuse pour tenir nos engagements programmatiques. C'est plus de 5 millions d'euros d'investissements que nous nous apprêtons à vous soumettre soit l'équivalent garanti de plus de 140 Equivalent Temps Plein.

En parallèle, nous nous sommes engagés auprès de nos habitants sur la maîtrise de la fiscalité locale. Cet engagement a été respecté sur le mandat écoulé et depuis le début de ce nouveau mandat. Cette année encore nous sommes sur cette trajectoire. Pour combien de temps encore ? Nous tiendrons autant que possible, sans hypothéquer l'avenir.

Nous devons nous servir :

- de notre attractivité. Le montant des droits de mutation est un baromètre significatif. Le niveau de cette année sera équivalent à celui de 2020, avec plus de 400 000 €, soit plus de 30% supplémentaires.
- de notre capacité à aller chercher des ressources extérieures auprès de nos partenaires : État, Région, Département.

Autre élément positif à souligner : le nombre de nos demandeurs d'emploi qui au 30 novembre 2021 était de 694, au plus bas depuis janvier 2015 et la mise en place de notre cellule emploi.

Après la livraison et l'inauguration des travaux au Stade Gabriel COULLAUD, soit 2 millions d'euros d'investis, je vous rappelle la piscine couverte Camille MUFFAT inaugurée le 12 juillet dernier avec 10,6 millions d'euros d'investis par notre agglomération.

En 2022 c'est notre futur gymnase qui va mobiliser notre attention et nos finances. Une enveloppe de près de 4,2 millions d'euros HT sur l'opération des Auréats, répartie encore sur 2 autres années. Le terrain est acheté, l'architecte choisi, la validation de l'avant-projet effectuée en concertation préalable de nos futurs utilisateurs. 2022 verra la préparation des appels d'offres pour un lancement des travaux dans l'année et une fin espérée en 2023.

Un autre dossier d'envergure du mandat, notre arboretum sur une surface de près de 4 hectares, route de Beauvallon. La commission ad hoc s'est réunie le 27 octobre dernier. Le cabinet Brousse a présenté son étude et les plantations à venir vont donner vie à ce nouveau poumon vert de notre commune. En 2022, c'est environ 340 000 euros qui seront mobilisés.

Le volet environnement sera aussi mobilisé par l'aménagement d'ombrières sur l'ancienne plateforme de compostage que nous avons déménagée près des jardins partagés. Cet aménagement permettra un agrandissement du parking du stade plus que nécessaire.

En matière d'urbanisme, outre notre programme annuel d'espaces verts soucieux de préserver notre label 3^{ème} fleur et de voiries pour intégrer des chantiers classiques, nous envisageons la réfection d'au moins une rue chaque année. Ce devrait être la rue Croizat pour un chantier d'envergure, avec des aménagements cyclables pour intégrer les modes de déplacements doux.

Sachant que de son côté, la régie eau de notre agglomération va entreprendre un gros chantier de changement de conduite entre le giratoire Nord et la station Agip : plus de 2 mois de travaux qui vont démarrer dès le 10 janvier prochain.

Un Eco quartier rue Jean Macé devrait voir le jour, d'où le besoin d'acquérir l'espace réservé au sud de la Halle des sports. La délibération sera présentée tout à l'heure pour permettre l'extension du parking.

Sur le volet solidarité, après une démolition emblématique de la grande barre des Descartes par notre bailleur public DAH, place à la reconstruction de 24 logements, d'un petit collectif et de villas, pour favoriser la qualité de vie des futurs locataires par une opération cœur de village/veille bienveillante.

La réhabilitation du Fernand Léger va également être lancée pour poursuivre le travail de fond de mise à niveau de notre parc de logements sociaux. Une opération d'ampleur car l'objectif visé est d'améliorer la

performance énergétique du bâtiment qui permettra des économies substantielles aux usagers et la création de balcons pour un meilleur confort de vie.

Egalement il faut souligner nos accords pour la cession des logements sociaux quand les bailleurs nous le demandent pour que nous soyons actifs sur l'accompagnement du parcours résidentiel des locataires du parc social.

L'année 2022 verra aussi les travaux portés par SOLIHA pour transformer la Géronde en pension de famille. C'est 17 places qui vont être créées.

L'année 2022 verra également la livraison de 12 logements locatifs sociaux par SDH en avril prochain rue Descartes.

Toutes ces actions sont possibles grâce à notre présence active dans les différentes instances décisionnelles.

Par ailleurs l'aide sociale envers nos plus démunis ne s'est jamais arrêtée avec ou sans crise. Le CCAS a fait son débat d'orientation budgétaire jeudi dernier que nous ne referons pas ici ce soir.

Je vous rappelle juste la dernière aide de l'État votée par le Parlement : 100 € versés depuis le 13 décembre à 38 millions de personnes (revenus inférieurs à 2 000 €) ; une indemnité d'inflation exceptionnelle dont le versement sera étalé jusqu'en février 2022. Je vous laisse méditer sur les impacts de cette aide en cette période électorale ! après les aides énergies, l'exonération de charges pour la prime Macron ...

Dans nos écoles, l'accueil est notre priorité pour lutter contre l'échec scolaire ainsi que le coup de pouce étudiant. 40 dossiers ont été déposés cette année. On constate que plus de jeunes entreprennent des études supérieures.

Les conditions d'enseignement sont, chaque année, améliorées par une écoute bienveillante des équipes éducatives et la validation de leurs projets pédagogiques. Les moyens de protection et de sécurisation pour faire face à la crise ont été anticipés au niveau 5 renforcé depuis la rentrée bien au-delà des préconisations imposées. De plus nous améliorons régulièrement nos écoles et leurs extérieurs. Cette année c'est une enveloppe de près de 285 000 €

En matière de sécurité, c'est là aussi une enveloppe de 200 000 € qui nous permettra une extension en phase opérationnelle cette année de notre réseau de caméras. Aujourd'hui c'est déjà 37 mats installés qui représentent 47 capteurs de surveillance.

Sur le volet associatif, pas de surprise puisque vous avez validé le 29 novembre la reconduction des subventions à l'identique de celles de l'an dernier. C'est un soutien sans faille pour préserver la qualité de notre tissu associatif outre le volet des bâtiments.

Bien sûr, tout ce que je viens d'évoquer se fera toujours avec une maîtrise des charges de fonctionnement pour nous dégager un autofinancement suffisant, même si nous en constatons une diminution progressive.

Nous aurons recours à l'emprunt pour environ 1,5 millions d'euros pour financer nos gros projets, considérant les taux encore assez faibles et notre coefficient d'endettement maîtrisé. Il est à noter que le prêt de l'Espace Cristal prendra fin en Janvier 2022.

Voilà dans quel état d'esprit la présentation du budget se fera. Avec la même détermination et réactivité. Mais aura-t-on le temps de nos ambitions avec une crise dont on ne voit pas la fin !!! »

Suzanne BROT poursuit en développant la situation (financière et ressources humaines) de la collectivité.

Pierre TRAPIER intervient pour exprimer la position du groupe Portes Citoyenne qui met en avant le désastre de la crise du COVID du point de vue humain, mais aussi sur le plan économique et social. Le constat est accablant avec un accroissement durant la crise sanitaire des inégalités avec une explosion de la précarité. Et si on peut s'attendre à une hausse de l'activité économique, celle-ci s'accompagnera de hausses significatives sur l'énergie, les fournitures et impactera encore les plus fragiles. Ce constat au national se décline au local avec une vigilance sur l'emploi de l'argent public qui doit être utile et efficace. En conséquence, Pierre TRAPIER plaide pour prioriser la lutte contre les déserts médicaux avec la création d'une maison de santé.

Le refus de ce projet par une majorité qui préfère investir dans un gymnase excentré et un arborétum qui donnera des fruits dans 10 ans conduit Pierre TRAPIER à qualifier le prochain budget de politiquement hors-sol.

Madame GIRARD rappelle qu'il convient de ne pas détourner les propos et que la santé est une question nationale et pas de compétence locale. Pour autant la majorité n'est pas hors-sol. Madame le Maire est fière d'avoir pu ouvrir en quelques jours un centre de vaccination sous l'égide de la CPTS Valence Sud. De même, elle est favorable à la création d'une maison de santé, mais pas sous égide publique. Ce ne sont pas les locaux qui posent problème, il en existe de libres, c'est la pénurie de professionnels de santé et surtout de médecins généralistes.

Daniel GROUSSON pense que la vocation de l'arborétum n'est pas de produire des fruits dans 10 ans. Il s'agit d'un projet environnemental et de préservation de la biodiversité qui bénéficiera à l'ensemble de la population pour une durée bien au-delà des 10 ans énoncés.

Pour Pierre TRAPIER tout est question de choix politiques au regard des besoins et de l'urgence.

Considérant que tout a été dit, Madame le Maire met fin au débat.

2- Mise à jour des autorisations de programme et ouverture des crédits de paiement avant vote du budget primitif 2022. (Rapporteur : G. GIRARD)

Mise à jour des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :

La présente délibération a pour objet l'ajustement de la ventilation des crédits de paiements du Budget Principal. Elle permet ainsi une ouverture des crédits sur l'exercice 2022 avant le vote du Budget Primitif.

AP	VOTE AP	CP ANTERIEURS	CP 2021	CP2022	CP ULTERIEURS
1801 A – EQUIP. PUBLICS AUREATS	4 209 092.00 €	0.00	1 129 092.00	1 189 192.00	1 890 808.00
2021 A - ARBORETUM	670 000.00	0.00	170 000.00	340 000.00	160 000.00

Ouverture de crédits avant vote du Budget Primitif 2022 :

L'Article L1612-1 dispose que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le tableau ci-dessous ventile les crédits 2022 des différents AP par chapitre sur le Budget Principal

AP	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
1801 A – EQUIP. PUBLICS AUREATS		210 000.00	160 000.00
2021 A - ARBORETUM	20 000.00	20 000.00	

Par 26 voix pour et 5 voix contre, le conseil municipal décide d'ajuster les autorisations de programme ainsi que leur ventilation de crédits et de déterminer que cette délibération vaut ouverture de crédits de paiement des dépenses pluriannuelles avant le vote du budget primitif 2022,

3- Avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux - (Rapporteur : G. GIRARD)

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider la modification, au 1^{er} janvier 2022, du tarif de l'heure année pratiqué par les Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique dans les écoles qui passerait ainsi de 1 935.00 € à 1 977.57 € l'heure année, soit un taux d'actualisation de 2,20 %. Le nouveau tarif est validé par 31 voix pour.

4- Convention d'occupation temporaire pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Stade Coullaud - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Cette délibération a pour but d'approuver la convention d'occupation temporaire qui permettra à la SAS ENR1 de construire, d'exploiter et d'entretenir une centrale photovoltaïque en ombrières sur le parking du stade Gabriel Coullaud. La durée de cette convention d'occupation temporaire est de 22 ans, permettant 20 années complètes d'exploitation.

En contrepartie la commune percevra une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public d'un montant de 80 000 €, versée en une seule fois à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque.

Cette convention a pour objet de mettre à disposition de la SAS ENR1, le parking situé sur la parcelle cadastrée n°57 de la section ZD à Portes-lès-Valence, appartenant à la commune, aux fins exclusives de production d'électricité d'origine renouvelable.

Par 31 voix pour, le conseil municipal approuve le projet et la signature de la convention.

5- Dématérialisation de l'ADS (Application du Droit des Sols) - Conditions Générales d'Utilisation - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

A compter du 01 janvier 2022, les usagers pourront saisir l'administration par voie électronique pour toute demande d'autorisation d'urbanisme.

De ce fait, une téléprocédure est mise en place dans les conditions fixées d'une part, par le CRPA (code des relations entre le public et les administrations) et, d'autre part, par le code de l'urbanisme. La commune informera les administrés de la mise en place de ce téléservice sur son site internet et sur son journal municipal « Portes Infos ».

Le conseil municipal approuve, par 31 voix pour, les Conditions Générales d'Utilisation liées à la dématérialisation.

6- Dénomination rue Simone Veil - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant le secteur anciennement dénommé Impasse des Aurores ou lotissement Les Aurores, et située pour partie sur la parcelle AD55, à partir du 1080 avenue Salvador Allende.

Le conseil municipal approuve par 31 voix pour la dénomination « **rue Simone VEIL** »

7- Accord dépôt Permis de Construire pour gymnase avenue Brossolette - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Le dépôt du permis de construire lié à la construction du nouveau gymnase situé av. Pierre Brossolette à Portes-lès-Valence s'effectuera prochainement.

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 5 abstentions, habilite Madame le Maire à signer la demande de permis de construire et les pièces afférentes à ce dossier.

8- Acquisition Foncière – Parcelles AS1p et AS2p – rue Jean Macé - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Il est proposé que la commune se rende acquéreur d'une partie des parcelles AS1 et AS2 pour une surface approximative de 4078 m² auprès de la société F12X3, futur bénéficiaire du permis d'aménager et futur propriétaire de ces parcelles.

Cette acquisition est destinée à créer une aire de stationnement bénéficiant aux équipements sportifs à proximité. A cet effet, un emplacement réservé n° 7 avait été porté au PLU approuvé le 06/02/2017.

La société F12X3 accepte un tarif de cession au prix de 20 € le m².

Le conseil municipal valide l'acquisition, par 31 voix pour.

9- Enquête publique laboratoire OXENA – Etablissement d'une Servitude d'Utilité Publique. Projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits finis.- (Rapporteur : D. GROUSSON)

Madame la Préfète de la Drôme sollicite l'avis du conseil municipal pour le projet visé en objet situé sur la commune de Portes-lès-Valence, et porté par le laboratoire **OXENA**. Le site de production est situé rue Marc Seguin à Portes-lès-Valence.

La société OXENA est spécialisée dans la fabrication de savons, détergents et produits d'entretien. L'établissement était d'ores et déjà classé en Seveso Seuil Bas, du fait d'une modification de la réglementation européenne intervenue en 2000.

Le projet a pour objet d'instituer une Servitude d'Utilité Publique sur le périmètre autour d'Oxena.

L'exploitant a par ailleurs pour projet la construction d'un entrepôt de stockage de produits finis en petits contenants dangereux pour l'environnement au Nord du bâtiment existant. Ce projet relève de la procédure de demande d'autorisation au titre des installations classées détaillées aux articles R 512-2 et

suiuants du code de l'environnement. Eu égard au fait que le seuil SEVESO haut est dépassé, le projet relève de la procédure d'autorisation environnementale selon les articles R 181-1 et suivants du code de l'environnement. Ce projet relève des rubriques 4510 et 47xx. Il est classé SEVESO seuil haut pour ces deux rubriques.

Le projet Seveso Seuil Haut impacte les entreprises riveraines puisqu'interdisant ou limitant la réalisation ou l'aménagement d'ERP (Etablissements Recevant du Public) au sein des structures existantes.

Il vous est proposé de **donner un avis réservé à la réalisation de ce projet**, sauf à lever toutes contraintes susceptibles d'obérer tout aménagement ou développement des entreprises riveraines.

Pierre TRAPIER votera l'avis proposé compte tenu de l'historique « douloureux » du site. Madame le Maire tient à rassurer l'assemblée en précisant que le site a changé d'exploitant qui est aujourd'hui un professionnel qui produit uniquement de l'eau de javel et plus de plaquettes de chlore (plus dangereuses). Il faut cependant rester vigilant, c'est le sens de l'avis proposé au conseil municipal.

Le conseil municipal donne un avis réservé, par 31 voix pour, à la réalisation de ce projet, sauf à lever toutes contraintes susceptibles d'obérer tout aménagement ou développement des entreprises riveraines.

10- Rémunération des agents recenseurs - (Rapporteur : S. BROU)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 20/01/2022 au 26/02/2022. Elle propose de fixer les modalités de rémunération des deux agents recenseurs. Le conseil municipal valide les modalités présentées, par 31 voix pour.

11- Modifications tableau du personnel - (Rapporteur : S. BROU)

1) Création d'un poste d'agent de maîtrise

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022, suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude du CDG26 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise par voie de promotion interne.

2) Titularisation d'agents contractuels

Trois agents en poste dans la collectivité vont être nommés stagiaires, il convient de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 3 adjoints techniques à 35 heures hebdomadaires.

3) Changement temps de travail

Augmentation du temps de travail de 2 adjoints techniques qui travailleront 35h00 hebdomadaires au lieu de 32h00.

Pierre TRAPIER demande à cette occasion des précisions sur les réunions du CHSCT.

Il est indiqué que sur l'exercice 2021, les questions de santé au travail, notamment du fait de la gestion de la crise COVID et de l'absence d'ACFI, ont été traitées au niveau du Comité Technique et que les représentants au Comité Technique et au CHSCT sont les mêmes personnes. Ce fonctionnement n'a soulevé aucune question de la part des représentants du personnel. Un nouvel ACFI a été nommé en septembre et a conduit sa première visite d'inspection qui sera suivie de réunions à un rythme plus conforme en 2022.

Le conseil municipal valide, par 31 voix pour, les modifications du tableau du personnel.

12- Convention unique en santé et sécurité au travail (C.U.S.S.T) - (Rapporteur : S. BROU)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...),
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,

- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le conseil municipal, par 31 voix pour, décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,

13- Assurance des risques statutaires - Exercice 2022 - (Rapporteur : S. BROU)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que la collectivité dispose d'un contrat d'assurance statutaire auprès de la société SOFAXIS, au taux de 3.27% pour les garanties Décès, Accident du travail, Longue maladie, Maladie longue durée et Maternité.

Il s'avère que pour l'exercice 2021, ce contrat de groupe ne remplit plus les conditions d'équilibre économique pour SOFAXIS (le montant des remboursements excède celui des cotisations pour toutes les collectivités affiliées). En conséquence, et suite à une négociation menée en novembre 2021, un accord est intervenu pour porter le taux à 4,25% pour l'exercice 2022, dernière année du contrat.

Le conseil municipal, par 31 voix pour, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer l'avenant subséquent portant le taux de cotisation à 4,25% pour l'année 2022.

14- Valence Romans Agglo - Rapport Prévention et gestion des déchets - (Rapporteur : G. GIRARD)

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

15- Valence Romans Agglo - Rapport Eau Potable 2020 - (Rapporteur : G. GIRARD)

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

16- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

Exercice du droit de préemption :

N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
21/243	Avenue du Président Salvador Allende	AE8 à AE11, AE21-22, AE25, AE31	Non Préemption
21/244	Rue Jacques Duclos	AO171, AO348, AO350	Non Préemption
21/245	33 Avenue de la Résistance	AM184, AM185	Non Préemption
21/246	20 Ter rue Pierre Semard	AZ93, AZ94	Non Préemption
21/247	22 Ter rue Pierre Semard	AZ92, AZ94	Non Préemption
21/248	Rue Jean-Jacques Rousseau	AY90-91, AY99, AY240	Non Préemption
21/249	Rue Jean-Jacques Rousseau	AY90-91, AY99, AY240	Non Préemption
21/250	16 rue Jean-Jacques Rousseau	AY159	Non Préemption
21/251	rue Jacques Chirac	AK307	Non Préemption
21/255	6 allée Louis Bouveron	AK185	Non Préemption
21/256	3 rue Victor Hugo	AO427	Non Préemption
21/257	6 allée des Ifs	AL54	Non Préemption
21/258	27 rue Jacques Chirac	AK293	Non Préemption
21/266	11 rue Fernand Léger	AY160	Non Préemption
21/267	132 rue Jean Jaurès	AO21	Non Préemption
21/268	19 rue Louis Pasteur	AO96	Non Préemption

Délivrance, reprise concession de cimetière :

N°21/259 : achat concession n°1027, cimetière n°4 pour une durée de 30 ans.

N°21/261 : achat concession neuve n°1029, cimetière 4, pour une durée de 30 ans.

N°21/269 : achat caverne n°10 F, cimetière n°4 pour une durée de 30 ans.

Marchés publics / contrat :

N°21/241 : Signature contrat maintenance Humidificateur mairie avec Air Tech Climatique pour un montant annuel de 468,00 € TTC.

N°21/252 : Signature d'un accord cadre à bons de commande pour l'achat de photocopieurs neufs, livraison et mise en service avec la maintenance sur divers sites pour une durée de 3 ans et demi avec un maximum 200 000 € HT avec la société C PRO.

N°21/253 : Signature d'un accord cadre à bons de commande pour les missions de vérifications réglementaires pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an et un maximum annuel de 50 000 € HT avec la société Bureau VERITAS.

N°21/260 : Signature avenant n°4 au marché de travaux d'installation de systèmes d'alarme anti-intrusion dans les bâtiments communaux avec ADS PROTECTION pour ajout d'une ligne au bordereau des prix unitaires.

N°21/262 : Signature avenant n°2 au marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de signalisation sur la voirie communale avec Entreprise 26 pour l'ajout de la formule de révision.

N°21/263 : Signature d'un contrat de contrôle technique pour la réfection des sanitaires école élémentaire Voltaire avec BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant de 2 150 € HT.

N°21/264 : Signature d'un marché pour les contrats d'assurances avec Assurances PILLIOT. Lot n°1 (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique) pour un montant annuel de 39 108,06 € TTC. Lot n°2 (flotte automobile) pour un montant de 7 894,65 € TTC. Lot n°3 (assurances collaborateurs) pour un montant de 357,50 € TTC.

Règlement de sinistre :

N°21/265 : Encaisser un chèque de Groupama de 2 424,35 € en règlement partiel du sinistre du 5 septembre 2021 concernant la collision d'un poteau incendie par un véhicule identifié.

Louage de choses :

N°21/254 : Convention d'occupation de la salle Casanova par Valence Romans Agglo pour les activités du relais d'assistante maternelle jusqu'au 31 mars, renouvelable une fois 3 mois.